



Mise à pied disciplinaire abusive

Par **hotesse**, le **30/06/2009** à **18:22**

Bonjour,

je suis en cdi et j'ai refusé deux propositions de reclassement de la part de mon employeur qui m'a alors licencié pour faute grave, comme convenu dans mon contrat.

Il m'a envoyé une lettre recommandée pour un entretien de licenciement (recommandée dont je n'ai jamais reçu l'avis, mais qui a bien été envoyée).

J'ai reçu quinze jours plus tard, un recommandé me notifiant mon licenciement suite à l'entretien (qui n'a jamais eu lieu).

Entre ces deux lettres recommandées, j'ai été placé, selon mon solde de tout compte où c'est indiqué en toutes lettres, en mise à pied disciplinaire pendant 15 jours.

Mon employeur m'assure que c'est légal, et qu'il s'agit d'une mise à pied conservatoire.

Est-ce légal ? Est-ce que je peux le poursuivre pour le paiement de ces 15 jours.